



**A propos de la campagne chez Ecolo,** Jacky Morael lance dans la « Libre » : « Il y a au moins deux équipes de grande qualité. Une, celle de Wesphael, pose des questions, s'apparente plus à une stratégie individuelle que collective ». © S. PIRAUX.

## Aménagement / Dizaines de propriétés gelées par un projet routier depuis 1987

# Gens sans terre depuis 25 ans

### L'ESSENTIEL

- Depuis un quart de siècle, la zone de réservation pour la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays gèle les biens immobiliers de dizaines de propriétaires, à l'est de Liège.
- Le gouvernement wallon a renoncé au projet. Mais celui-ci n'est pas définitivement enterré.
- Les propriétaires sont dans une incertitude totale. Aucune solution ne se dégage.



LE PROJET CHB fait l'objet d'une large opposition dans la région liégeoise. © VALERIE ADAMS-BEGHAIN.

Voyage en absurdité. Depuis plus de 40 ans, l'idée d'un contournement routier du bassin liégeois par l'est est sur la table. C'est la fameuse liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays (CHB). Depuis 1987 – il y a donc précisément 25 ans ! –, une zone de réservation est inscrite au plan de secteur pour permettre ce projet. Autrement dit : les biens (maisons, terrains...) des propriétaires situés dans cette zone sont « gelés ».

Pourtant, dans sa déclaration de politique régionale de 2009, le gouvernement wallon stipule en toutes lettres « ne pas poursuivre le projet autoroutier à l'est de Liège ». Mais rien n'y fait : plusieurs dizaines de personnes ne peuvent pas disposer pleinement de leurs biens alors qu'elles doivent s'acquitter des impôts fonciers qui leur sont réclamés...

On dira : puisque la liaison CHB ne verra pas le jour, ne suffit-il pas de supprimer la zone de réservation au plan de secteur et de rendre la pleine jouissance de leurs biens aux propriétaires ?

Pas si simple, évidemment. En 2009, Michel Daerden (PS), alors ministre sortant des



Travaux, avait annoncé que Cerexhe-Heuseux-Beaufays ne se ferait pas, « faute de volonté politique » et par manque de moyens budgétaires. Un peu aussi grâce ou à cause de la combativité des riverains et des critiques venues de l'Europe à propos de l'impact du projet sur l'environnement.

### Un mort en sursis

Dans la foulée, Ecolo, qui est opposé à la liaison, a fait inscrire le gel du dossier dans l'accord de gouvernement. En même temps que l'engagement pris par l'exécutif d'« examiner les conséquences de cette décision en ce qui concerne la zone de réservation et dès à

présent de rechercher des solutions pour les propriétaires d'immeubles situés dans cette zone ».

Deux ans et demi ont passé, et rien de neuf sur CHB : les 78 propriétaires ne peuvent ni exploiter, ni transformer, ni investir dans leurs biens comme ils le souhaitent.

Seul changement : en juin, Benoît Lutgen (CDH), alors ministre des Travaux, a annoncé que « les procédures d'acquisition sont suspendues et les arrêtés d'expropriation aussi, quand ils n'ont pas été mis en œuvre ».

Pour le solde – l'essentiel, à savoir la fin de la zone de réservation –, Lutgen renvoie à son collè-

gue en charge de l'Aménagement du territoire Philippe Henry (Ecolo) qui s'en tient à la déclaration de politique régionale : « Elle dit que CHB ne se fera pas au cours de cette législature. Mais pour la suite, on n'en sait rien ».

La modification du plan de secteur signerait l'arrêt de mort définitif du projet de liaison autoroutière. Mais il n'y a pas d'accord au sein de l'Olivier wallon pour franchir cette étape irréversible.

« L'engagement pour le gel du dossier ne va pas jusqu'à son abandon définitif », vient encore de nous confirmer Henry.

Difficile aussi de faire une croix sur CHB alors que ce projet est au cœur du projet de plan urbain de mobilité (PUM) discuté dans le bassin liégeois.

Mais qu'en pensent les opposants au projet ? « Malgré le gel du dossier et le geste posé par Benoît Lutgen, nous ne sommes pas définitivement rassurés », souligne Frédéric Falisse, président du Groupement CHB. L'absence de décision sur la zone de protection entretient évidemment la flamme chez ceux qui souhaitent la création de cette liaison. Pour les opposants et les propriétaires

concernés, c'est de l'acharnement politique, tout simplement. »

### Exproprier malgré tout ?

À l'image de son parti, Philippe Dodrion compte parmi les partisans de CHB. Le député-bourgmestre MR d'Aywaille intervient pourtant, de mois en mois, au parlement wallon pour relayer le ras-le-bol compréhensible des « gens sans terre » de la vallée et des contreforts de la Vesdre.

L'élue annonce une prochaine proposition de résolution : « Je demande que le gouvernement indemnise les propriétaires concernés qui ne peuvent pas jouir pleinement de leurs biens alors qu'on leur fait payer l'impôt foncier et qu'on leur réclame, le cas échéant, des droits de succession. »

À l'automne, Philippe Dodrion avait d'ailleurs demandé à André Antoine (CDH) d'étudier une exemption ou une réduction du précompte immobilier pour les personnes concernées. Mais le ministre wallon des Finances a rappelé que les révisions du revenu cadastral sont de la compétence du fédéral.

Le député liégeois y va alors d'une proposition forte : « Con-

### CHRONOLOGIE

**1969** L'idée d'un contournement du bassin liégeois par l'est voit le jour.

**1973** Premières expropriations à l'amiable.

**1987** La zone de réservation est inscrite au plan de secteur.

**2008** La commission européenne critique sévèrement les procédures appliquées à CHB et l'absence d'évaluation environnementale. Le Moniteur publie l'arrêt d'expropriation pour tout le tracé.

**2009** En fin de mandat aux travaux publics wallons, Michel Daerden annonce que le projet CHB ne verra pas le jour « faute de volonté politique » et en raison de difficultés budgétaires. En juillet, Ecolo fait inscrire dans la déclaration de politique régionale que le projet « ne sera pas poursuivi ».

**2011** En juin, le ministre Lutgen annonce qu'il va retirer les arrêtés d'expropriation qui n'ont pas été mis en œuvre.

**2012** Vingt-cinq ans après l'inscription au plan de secteur, 78 propriétaires situés en zone de réservation attendent toujours de disposer pleinement de leurs biens.

frontés à ces blocages, les propriétaires ont surtout besoin de clarté. L'incertitude est la pire des choses. On en est au même point depuis 1987. Je suggère donc qu'on procède à des expropriations sous conditions : tant que CHB ne se fait pas, les propriétaires s'engageraient à gérer leurs biens en bons pères de famille. Le grand mérite : une clarification et une situation plus confortable pour les riverains qui auront été indemnisés. »

Et puis, souligne le libéral, ces expropriations, ce sera toujours ça de réalisé si le projet CHB se fait un jour... ■ ERIC DEFFET

## 24 HEURES | 1 COUP D'ŒIL

### Piscines bientôt sans chlore

Le gouvernement wallon vient de modifier sa législation sur l'emploi du chlore dans les piscines. Désormais, il ne sera plus obligatoire. D'autres produits pourront être utilisés, dans les piscines privées comme publiques, annonce *Sud Presse*. Une fois mélangé à une eau chargée en matières organiques (urine, salive...), le chlore devient toxique et cause des lésions pulmonaires et des allergies chez de nombreux nageurs, signale une nouvelle étude franco-canadienne. Le Pr Alfred Bernard, de l'UCL, avait déjà tiré la sonnette d'alarme à de multiples reprises. (b)

**MOBILITÉ. Un test de la vue pour conserver son permis** Melchior Wathélet étudie l'idée de faire passer un test de vue tous les 10 ans aux automobilistes. D'ici la fin de l'année, chaque automobiliste recevra un permis de conduire électronique, à renouveler tous les 10 ans. « Je veux profiter de ce renouvellement pour éventuellement faire passer un test de vue », dit le secrétaire d'Etat. Celui qui ne passe pas le cap du test

devrait porter des lunettes ou lentilles, ou passer un examen plus approfondi chez un médecin. **RECTIFICATIF Lontzen et Montzen** L'auteur de ces lignes ne vaut pas mieux que Peeters, Picqué et Demotte, incapables de citer deux communes parmi les neuf de la Communauté germanophone. Faisant écho à l'anecdote (*Le Soir* du w.-e.), on a évoqué Montzen. Il fallait lire Lontzen. (E.D.)

## Pays-Bas / La feuille venue d'Afrique crée une dépendance

# Interdiction de mâcher du qat

LA HAYE  
DE NOTRE CORRESPONDANT

La Haye a décidé de frapper fort contre les drogues douces. Sur la base d'une étude montrant que quelque 2.200 personnes sont « accros » à la consommation de ces feuilles psychotropes contre lesquelles le code pénal néerlandais n'avait jusqu'à présent rien à redire, les Pays-Bas veulent couper court une fois pour toutes à ce commerce.

Il faut dire que ce pays est la porte d'entrée pour l'approvisionnement de l'Europe tout entière.

Nouveau venu sur la liste des produits stupéfiants estampillés « softdrugs », le qat – la feuille d'une plante africaine éponyme – est désormais une drogue douce à part entière aux Pays-Bas au même titre que le haschich, la marijuana, les calmants et les somnifères.

Nettement moins nombreux que les millions de touristes venus des quatre coins du Vieux Continent pour fumer des « joints » dans les coffee-shops d'Amsterdam ou ceux des villes frontalières, les consommateurs de qat appartiennent à la communauté des 22.000 Somaliens établie aux Pays-Bas.

« Le qat crée une dépendance. D'où les problèmes psychosociaux des consommateurs réguliers », insiste un communiqué commun du ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Asile, du ministère de la Santé, du Bien-être et du Sport et celui de la Sécurité et la Justice.

Rideau de fumée ? Arbre cachant la forêt ? L'interdiction du qat annoncée par La Haye à grand renfort médiatique aura cependant du mal à gommer les ratés de la lutte contre les stupé-

fians que tente de mettre en place le gouvernement de Mark Rutte depuis son arrivée au pouvoir.

Soumis à des « si » et bourré de points d'interrogation, le plan de lutte « anti-drogues douces » de la coalition libérale est pour l'instant au point mort, comme ce projet d'inscrire les types de cannabis les plus forts sur la liste des drogues dures. Cette mesure permettrait de faire une différence entre les produits présentant une teneur en THC, le produit psychotrope du cannabis, inférieure à 15 % et les autres.

### La lutte contre les drogues douces a des ratés

Mais c'est surtout la grande réforme annoncée en mai 2011 destinée à freiner les flux migratoires de touristes européens amateurs de « fumette » qui est jusqu'à présent restée lettre morte.

Sur le papier, seuls les résidents aux Pays-Bas possédant la carte de membre d'un lieu de vente attiré pourraient à l'avenir se procurer quelques grammes de drogues douces. Les quantités autorisées passeraient de 5 à 3 grammes par personne et par jour. A la caisse, toutes les transactions devront se faire avec une carte bancaire électronique.

Mais sur le terrain, rien n'a pris forme. Et pour cause, les communes, dont Maastricht, freinent des quatre fers pour mettre en place les expériences pilotes destinées à refouler les touristes étrangers. Le risque étant de voir se généraliser illico un marché noir de la drogue dans les rues alimenté par les quelque 30.000 à 40.000 plantations de cannabis réparties sur le royaume. ■

DIIDIER BURG